



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/09**

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

**Séance du 24 mai 2020 à 09H30 délocalisée à l'
Espace « Marcel Wolfersberger » à huis clos (crise
Sanitaire COVID-19)**

**CONSEILLERS EN
FONCTION : 19**

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 19

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Olivier GROSSE, Denis MAZERAND, Philippe DIDIERJEAN, Jean-Claude ROTH, Alexandre RIESE, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Mmes Josiane SCHWEY, Martine FROELICHER, Nathalie BARBIER, Laurence HOFFMANN, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Valérie DITTLY, Elisabeth BOURGEOIS

Membres absents excusés : Néant

◇◇◇◇◇◇◇◇

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir fixé le nombres d'Adjoints au Maire procède à leur élection .

Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire

Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à venir déposer la ou les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'adjoints à désigner.

Il constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée. Cette liste est jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête à savoir :

- LEYENDECKER Gérard

suivi de :

FROELICHER Martine
LAUCH Christian
DITTLY Valérie
ROTH Jean-Claude

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à pro
Maire, sous le contrôle du bureau dans les conditions p

Il demande à chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, de s'approcher de la table de vote.

LOUTRE	Denis
FROEHLICHER	Martine
LEYENDECKER	Gérard
BARBIER	Nathalie
GROSSE	Olivier
SCHWEY	Josiane
MAZERAND	Denis
HOFFMANN	Laurence
LAUCH	Christian
SEYER	Sylvie
ROTH	Jean-Claude
FISCHER	Karine
DIDIERJEAN	Philippe
GROSSE	Isabelle
RIESE	Alexandre
UNTEREINER	Alexis
BOURGEOIS	Elisabeth
HENRY	Jean-Marc
DITTLY	Valérie

Chaque Conseiller prend sur la table :

*- 1 enveloppe de couleur **VIOLETTE** du modèle uniforme fourni par la mairie*

- 1 bulletin de vote vierge

Il rejoint l'isoloir où il prépare son suffrage dans le respect du secret du scrutin

Il rejoint ensuite la table de vote où il fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe et la dépose lui-même dans l'urne, puis rejoint sa place.

Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

La totalité des Conseillers Municipaux présents ayant voté, il demande au bureau de procéder sans délai au dépouillement des bulletins de vote

L'urne est ouverte par les 2 assesseurs, chaque bulletin dépouillé est lu à haute voix par le président.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	18

f. Majorité absolue.....

Ont obtenu

Liste de **M. LEYENDECKER Gérard**18

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Monsieur Denis LOUTRE, Maire proclame Adjoints au Maire et les installe avec effet immédiat dans leur fonction :

1^{er} adjoint au Maire - M. LEYENDECKER Gérard

2^{ème} adjoint au Maire - Mme FROELICHER Martine

3^{ème} adjoint au Maire - M. LAUCH Christian

4^{ème} adjoint au Maire - Mme DITTLY Valérie

5^{ème} adjoint au Maire - M. ROTH Jean-Claude

Réding, le 25 mai 2020

Le Maire de Réding



Denis LOUTRE

